

Hawkesbury, le 23 mai 2017

Marché Lacroix
293 rue James
Hawkesbury, Ontario
K6A 1S9

RE : Taxes d'eau 2011

Chère Mme la mairesse Mme Charlebois et membre du conseil,

Cette lettre a pour but de vous demander une faveur pour aider une PME locale qui s'implique dans Hawkesbury et ce depuis 1935. Marché Lacroix est très bien reconnu à Hawkesbury et dans les alentours. On peut dire que c'est un monument pour la place.

À mes débuts en 2000, le commerce employait 4 personnes. Après plusieurs heures et années consacrées, Marché Lacroix employait, en 2016 18 personnes dont une douzaine à temps plein! C'est 12 familles à Hawkesbury avec un emploi stable, ce qui leur permet d'avoir une maison donc de payer des taxes municipales et de faire bouger l'économie. De plus, j'emploie 4-5 étudiants l'été et les fins de semaines. C'est de l'argent dépensé ici!

Malheureusement en 2017 j'ai dû réduire mes heures d'ouvertures pour couper des salaires et des dépenses. Suite à ce changement forcé, 6 personnes ont perdu leur emploi et quelques-uns d'entre eux sont parti travailler à l'extérieur...

Chaque année je donnais des milliers de dollars en dons, publicités (journaux locaux) et commandites. Que ce soit le hockey mineur, le baseball, les écoles, les clubs sociaux, notre hôpital, de nombreux tournois de Golf, des œuvres de charités, des bourses étudiantes et j'en passe...

Pourquoi ai-je dû apporter toutes ces modifications? À cause des taxes d'eau...

Ville HAWKESBURY Town
Reçu / Received

23 MAI 2017

En 2010 lors de l'installation des compteurs d'eau, aucuns détails ni informations ne nous ont été fournis. Un estimé des coûts m'aurait aidé à planifier des changements appropriés. Des subventions des gouvernements m'auraient aidé à défrayer les coûts pour le changement du système de réfrigération. Malheureusement rien de cela n'a été fait...

En 2011, SURPRISE!!! 26 000\$ en taxes d'eau comparativement à 1000\$ en 2010... J'espère que vous comprenez ma frustration! Comment un commerce ou un résident peut balancer un budget avec une aussi forte augmentation? De plus, aucuns taux ne nous avaient été présenté au début de l'année. Suite à cette nouvelle, forte inquiétante car elle promettait de se répéter à chaque année, j'ai dû changer mon système de réfrigération (12 compresseurs refroidis à l'eau...) au coût de 70 000\$... De plus, j'ai dû agrandir la bâtisse pour faire une chambre à compresseur (refroidi à l'air) au coût de 60 000\$, pour un total de 130 000\$ en plus du 26 000\$ de taxes d'eau de 2011.

Avec le nouveau système de réfrigération, les taxes d'eau et d'égout totalisent environ 13 000\$ à 15 000\$ annuellement. C'est clair que même avec l'entente de 3 ans sans intérêt, il m'a été impossible de payer la facture de 2011. Les autres taxes municipales, eau et égout de 2012 à 2017 ont toujours été payé. Veuillez svp considérer que j'ai toujours été assidu dans mes paiements de taxes à la ville d'Hawkesbury.

Vous savez l'importance des PME à Hawkesbury. Ce sont les PME qui font vivre la ville et créent des emplois... Vous avez le pouvoir de nous aider à rester en vie... J'ai tellement mis de temps, de travail et d'amour pour améliorer le service et la qualité du Marché Lacroix qui a une réputation en béton dans la région dont je suis fier.

Alors voici ma demande : je vous demande SVP de annuler les intérêts. Je vous payerai le montant initial et je pourrai tourner la page et mieux me concentrer sur le bien-être de mon commerce, Le Marché Lacroix...

La perte de temps avec ce dossier... Pour vous comme pour moi. Je ne devrais même pas être en train de me battre pour ça. Mon travail est d'être présent dans mon commerce pour mieux réussir...

Je crois que cette offre est raisonnable. Que la ville n'a rien à perdre à aider une PME qui était florissante depuis des années, mais au contraire elle a beaucoup à gagner à aider une PME pour qu'elle puisse continuer à prospérer...

Une réponse rapide de votre part serait appréciée. Merci de votre compréhension.


Stéphane Jeaurond, propriétaire du Marché Lacroix

CC : Me Anik Léveillé, Nicolas Leroux (Caisse Populaire), Marc Boucher (Raymond Chabot, Grant Thornton), Francis Drouin (Député fédéral), Grant Crack (Député provincial)

Qu'il soit résolu de recommander au conseil de transférer au nom de la Ville la propriété située sur la rue Main Est qui n'a pas eu d'acheteur lorsqu'elle a été mise en vente pour défaut de paiement des taxes et de faire démolir ce bâtiment en même temps que le Christ-Roi.

Adoptée.

6.3 Suivi des fonds de réserve

La greffière avise que les recherches n'ont pas encore été faites afin de trouver les divers règlements qui ont créé les fonds de réserve.

6.4 Arrérages des frais d'usagers

Le comité discute d'une lettre reçue d'un contribuable demandant l'annulation des intérêts sur ses arrérages des frais d'usagers.

Proposé par Michel Thibodeau
avec l'appui de Johanne Portelance

Qu'il soit résolu de recommander au conseil de refuser la demande du contribuable en question d'annuler les intérêts sur ses arrérages des frais d'usagers.

Adoptée.

6.5 Nouvelles et révision de politiques

Le trésorier suggère des modifications à la politique de remboursement des dépenses et informe qu'il présentera prochainement diverses politiques que le gouvernement demande dans le cadre de subventions.

Proposé par Jeanne Charlebois
avec l'appui de Johanne Portelance

Qu'il soit résolu de recommander au conseil d'accepter les changements proposés à la politique de remboursement des dépenses.

Adoptée.

6.6 CSPAAT, réf. : Audit

Le trésorier résume l'audit effectué par la CSPAAT et apportera au comité l'avis une fois reçu.

FORMULAIRE DE RECOMMANDATION AU CONSEIL



RECOMMANDATION NO: REC-42-17
DESTINÉ AU: Conseil Municipal
DATE DE LA RÉUNION: Le 26 juin 2017
OBJET: Annulation des intérêts sur les frais d'usagers
Comité des services de gouvernement
PRÉPARÉ PAR: général

A. RECOMMANDATION

Le comité des services de gouvernement général recommande au conseil de ne pas acquiescer à la demande du propriétaire du Marché Lacroix, d'annuler les intérêts sur sa facture de frais d'usager pour l'eau et les égouts, datant de 2011.

B. NOTE EXPLICATIVE

Dans sa lettre du 23 mai 2017 adressée au conseil municipal, le propriétaire du commerce a fait la demande au conseil municipal de faire annuler ses intérêts sur sa facture d'eau et d'égouts.

Ce commerce avait subi une augmentation de plus de 100% de sa facture de frais d'usagers pour l'eau et les égouts pour l'année 2011 et avait donc bénéficié de l'offre du conseil municipal, dans sa résolution R-111-12 du 13 mars 2012, de payer ladite facture sur une période de 3 ans sans intérêts. Puisque le commerce en question a décidé de ne pas se prévaloir de cette offre et que la facture est demeurée impayée, des frais d'intérêts ont été calculés.

C. INCIDENCE AU BUDGET

Prévu au budget: Oui Rubrique : Non
Incidence au budget : Oui Valeur : _____ \$ Non
Note : aucun commentaire additionnel

Autorité financière

Date:

D. RESPONSABILITÉ JURIDIQUE OU RISQUES

Responsabilité juridique:

Oui

Non

Note : Aucune

Autorité _____

Date: _____

E. DOCUMENTS DE SUPPORT

Lettre datée du 23 mai 2017 (sous pli séparé)

F. DÉPARTEMENT(S) AFFECTÉS

SOU MIS ET RECOMMANDÉ PAR:

Date:



19/6/2017

Auteur Philippe Timbers, Trésorier

- | | |
|---|-------------|
| 6. Reconstruction de la rue Régent (James à William) | 1 243 000\$ |
| 7. Installation d'un aqueduc rue Bon Pasteur (McGill à Geneviève) | 649 750\$ |
| 8. Construction d'un dépotoir à neige | 300 000\$, |

tel que recommandé au document REC-39-17.

Adoptée.

9.2 Renouvellement des services bancaires et annulation de la marge de crédit R-203-17

Proposé par Michel Thibodeau
avec l'appui de Daniel Lalonde

Qu'il soit résolu de renouveler l'entente qui vient à échéance le 31 août 2017 pour les services bancaires avec la Banque Nationale pour une période de douze mois et d'annuler la marge de crédit, tel que recommandé au document REC-41-17.

Adoptée.

9.3 Annulation des intérêts sur les frais d'usagers R-204-17

Proposé par Johanne Portelance
avec l'appui d'André Chamaillard

Qu'il soit résolu de refuser la demande du propriétaire du Marché Lacroix d'annuler les intérêts sur sa facture des frais d'usagers pour l'eau et les égouts datant de 2011, tel que recommandé au document REC-42-17.

Adoptée.

9.4 Avis de dévolution R-205-17

Proposé par Yves Paquette
avec l'appui d'André Chamaillard

Qu'il soit résolu d'enregistrer un avis de dévolution au nom de la ville pour la propriété 02-08-030-001-017-00, située au 651, rue Main E., dans le but de procéder à la démolition du bâtiment en même temps que celui du Christ-Roi, et;